



Problème avec mon agence immobilière

Par **rose**, le **17/08/2011 à 16:30**

Bonjour, J'ai loué un studio de 34m² non meublé le 01/04/11. 1ère location ! L'agent immobilier m'a fait signer le bail 1 semaine avt de faire l'état des lieux. La semaine suivante lors de l'état des lieux, je me suis aperçue de plein de choses dans l'appartement. D'ailleurs elle n'a pas tout marqué dans l'état des lieux. La chaudière fuyait, papier peint jauni et taché décollait, parquet abimé à plusieurs endroits, Le lino déchiré, lavabo cassé à un endroit, support de pomme de douche est rouillé et oxidé, le seul rangement qu'il y a est sous levier est complètement abimé, douilles sont à moitié fixé et les fils sortent et pendent, 1 seul jeu de clés, il y a également un box fermé que je loue auquel il manque une poignée. Elle m'a dit que c'est à ma charge de mettre une poignée et les doubles des clés aussi. Quand j'ai vu tt ça, j'ai demandé de me donner un mois de loyer afin que je puisse faire les travaux moi-même et elle a répondu que c'est impossible de négocier puisque le bail a été signé la semaine dernière pour 3 ans ! Elle m'a dit que tt était à ma charge, sauf la chaudière, qui a été réparée que fin avril.

Ignorante & faisant confiance à une professionnelle de l'immobilier, j'ai tout acheté (peinture, lino, papier peint, matériels) et je me suis débrouillée pour faire les travaux. Pas évident financièrement et matériellement car je suis seule, étudiante, en alternance et non véhiculé. Les travaux ont pris beaucoup de temps, et sont d'ailleurs pas fini.

J'ai commencé à vivre dedans début juin et me suis aperçue qu'il y avait des odeurs nauséabondes qui remontaient au niveau de la SDB & la cuisine. J'ai pris des coups de jus en repassant. Les prises sans ter ne fonctionnaient qu'à moitié et d'autres pas. J'ai dû jeter tout ce que j'avais dans mon frigo & congél. J'ai eu beaucoup de mal à joindre l'agence, je me suis également déplacée, je laissais de nombreux messages et on ne me contactait pas.

J'ai enfin réussi à les joindre au téléphone au bout de quelques semaines. J'ai tout raconté au directeur, il m'a dit qu'il fera venir quelqu'un pr réparer les prises (mtn c'est ok) et mettre une

poignée dans le box. Pr les odeurs, il ne peut rien faire !
J'attends toujours qu'on vienne mettre une poignée dans le box. Je ne cesse d'appeler l'agence et pas de news.

Du coup, je n'ai pas payé mon loyer du mois de juillet ! Ont-ils le droit de me mettre à la porte ? Que faire, est-il toujrs possible de me faire rembourser?
Merci de vos conseil & aide.

Par **cocotte1003**, le **17/08/2011** à **20:29**

bonjour, en ne payant pas votre loyer, vous vous faites justice toute seule et cela est interdit pat la loi, alors régularisezimméditement vos retards avant que les ennuis commencent. Pour ce qui est des travaux, envoyez au bailleur une LRAR en listant vos demandes de réparations et en damandant que les travaux soient effectués sous 15 lours. Pour ce qui est de vos dépensesconcernants ceux que vous avez fais, vous n'en obtiendrez pas le règlement à moins d'un accord amiable avec le bailleur (faites un accord ECRIT). Maintenant faites tout par écrit et envoyez vos courriers par LRAR. Le jour ou vous rendez l'appartement, veuillez à le faire dans l'état ou il est stipulé dans l'état des lieux d'entrée, d'ou l'importance de faire cet état des lieux minutieusement et exigent et vérifiant que tout est bien noté,, cordialement

Par **rose**, le **18/08/2011** à **15:25**

Bonjour Cocotte,

Je vous remercie pour votre réponse.

Cordialement,